

AVIS PUBLIC

OBJET: ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-05 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC DE BONAVENTURE

Lors de son assemblée régulière tenue le 12 septembre 2018, le conseil de la MRC de Bonaventure a adopté le règlement en objet.

Le règlement 2018-05 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 2018-05 peut le faire au bureau de la MRC situé au 51, rue Notre-Dame à New Carlisle, ainsi qu'à chacun des bureaux des municipalités comprises sur le territoire de la MRC de Bonaventure, pendant leurs heures d'ouverture. Vous pouvez également le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante: mrcbonaventure.com, dans la section " Documentation " puis " Règlements et politiques ".

NEW CARLISLE, CE 20 SEPTEMBRE 2018



**ANNE-MARIE FLOWERS
DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**